

## **Avis d'audience publique annuelle concernant les programmes du Bureau de justice civile (Office of Civil Justice, OCJ) de la ville de New York destinés à fournir l'accès universel aux services juridiques pour les locataires menacés d'expulsion**

En 2017, le Conseil municipal de la ville de New York a voté la loi locale 136, codifiée au Chapitre 13 du Titre 26 du Code administratif de la ville de New York (NYC Administrative Code), aussi appelée l'Universal Access Law (loi sur l'accès universel). Elle donne au Bureau de justice civile le mandat d'établir des programmes permettant aux locataires à faibles revenus menacés d'expulsion par un tribunal du logement ou par une résiliation de contrat de location, dans le cadre de poursuites administratives de la Commission du logement de la ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA) d'avoir accès aux services juridiques. La loi sur l'accès universel prévoit que le coordinateur de la justice civile tienne une audience publique annuelle afin de recevoir des recommandations et des commentaires à propos de ces programmes.

### **QUELS SONT LA DATE ET LE LIEU DE L'AUDIENCE ?**

**Jeudi 15 novembre 2018  
de 18 h à 21 h  
au 125 Worth Street, 2nd Floor Auditorium  
New York, NY 10013**

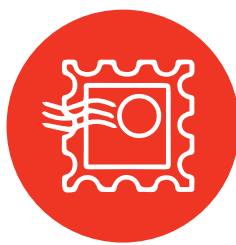
### **COMMENT PUIS-JE Y PARTICIPER ?**

Toute personne peut apporter des remarques ou des commentaires sur le programme d'accès universel aux services juridiques (Universal Access to Legal Services) par les moyens suivants :



#### **Audience publique**

Vous pouvez vous exprimer lors d'une audience publique. Toute personne souhaitant soumettre des observations orales doit s'inscrire au début de l'audience. Vous aurez trois minutes pour vous exprimer.



#### **Courrier postal**

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante : **NYC Human Resources Administration Office of Civil Justice**  
150 Greenwich Street, 31st Floor  
New York, NY 10007  
ATTN: HEARING COMMENTS



#### **Courriel**

Vous pouvez envoyer vos remarques écrites par courriel à l'adresse [civiljustice@hra.nyc.gov](mailto:civiljustice@hra.nyc.gov). Veuillez préciser la mention « HEARING COMMENTS » (OBSERVATIONS POUR L'AUDIENCE) sur la ligne d'objet de votre courriel.

### **Y A-T-IL UNE DATE BUTOIR POUR SOUMETTRE DES REMARQUES ÉCRITES ?**

La date butoir est le **15 novembre 2018**.

### **QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI BESOIN D'AIDE POUR PARTICIPER À L'AUDIENCE ?**

Si vous avez besoin d'un interprète, y compris en langue des signes, ou d'un aménagement raisonnable en raison d'un handicap le jour de l'audience, veuillez nous en informer avant le 8 novembre 2018. Vous pouvez nous appeler au **929 221 6715**, nous envoyer un courriel à l'adresse [civiljustice@hra.nyc.gov](mailto:civiljustice@hra.nyc.gov) ou nous informer par courrier postal à l'adresse ci-dessus.

**Le lieu est accessible aux personnes en fauteuil roulant.**

**Y AURA-T-IL UN COMPTE-RENDU D'AUDIENCE ?** Un compte-rendu de l'audience sera publié sur le site internet de l'OCJ, [nyc.gov/civiljustice](http://nyc.gov/civiljustice), quelques semaines après l'audience.